

## RÉFORME DES RETRAITES

# Retraites: le report de l'âge légal, seule option pour «sauver» le système?

Le gouvernement répète la nécessité de «travailler plus longtemps» pour justifier la réforme, qui doit être présentée mardi. Selon ses opposants, ce projet pénalise les plus modestes et ne met à contribution que les actifs, alors qu'il existe d'autres solutions

Dans les éléments de langage martelés par l'exécutif, tout laisse à penser qu'il n'y a pas d'autres solutions: pour «sauver» notre système de retraites, «on doit progressivement travailler plus longtemps». La première ministre, Elisabeth Borne, l'a affirmé dans un entretien accordé au *Parisien*, le 2 décembre 2022, s'inscrivant dans la droite ligne d'une rhétorique développée depuis plus d'un an par Emmanuel Macron. Le scénario privilégié aujourd'hui par l'équipe au pouvoir consiste à reporter l'âge à partir duquel la pension peut commencer à être versée.

Le curseur sera-t-il poussé de 62 ans à 64 ans ou jusqu'à 65 ans, conformément à un engagement de campagne du chef de l'Etat? Cette inconnue devrait être levée, mardi 10 janvier, lorsque le gouvernement dévoilera les grandes lignes de son projet.

Mais l'option, qui sera finalement choisie, suscite déjà – et va continuer de susciter – la controverse, tous les syndicats et les partis de gauche y étant hostiles, ainsi que l'extrême droite et quelques individualités de droite. Les opposants à la réforme reprochent, en substance, à Emmanuel Macron et à Elisabeth Borne de noircir le tableau pour justifier des mesures douloureuses, qui pénalisent les plus modestes et ne mettent à contribution que les actifs, alors qu'il y a d'autres solutions.

Dans ce débat miné sur une thématique complexe, plusieurs questions sont soulevées. Quel est l'état des lieux, tout d'abord? Le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié en septembre 2022, montre que les perspectives ne sont pas bonnes, même si elles «ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite». Le système a re-

noué avec les excédents en 2021 (+ 900 millions d'euros) et devrait se maintenir dans le vert en 2022 (+ 3,2 milliards d'euros). Cependant, le solde entre recettes et dépenses devrait redevenir négatif dès 2023 et sur un laps de temps plus ou moins long suivant les hypothèses passées en revue.

Dans l'option la plus favorable, le déficit serait résorbé «vers le milieu des années 2030», d'après le COR. Mais si on prend comme convention celle qui correspond aux règles et usages actuels, le retour à la ligne de flotaison serait plus lointain: au milieu des années 2050. Surtout, il ne se produirait que dans la configuration la plus optimiste, avec une productivité de + 1,6 % par an. Si ce taux de croissance était de + 0,7 % (soit la valeur moyenne observée sur 2009-2019) ou même de + 1 %, les comptes seraient constamment dans le rouge.

**«IL NE S'AGIT PAS D'UN DÉFICIT EXPLOSIF»**  
Autre appréciation à prendre en considération: fin septembre 2022, le Comité de suivi des retraites (CSR), qui est chargé de faire des recommandations, a remis un avis préconisant de «trouver une réponse» face «aux problèmes d'équilibrage» financier du système. Ce groupe d'experts a exposé différentes «voies» (dont le recul de l'âge légal) mais sans en désigner une en particulier, une telle décision incombant – selon lui – aux autorités politiques.

C'est sur cette base que la première ministre a tiré le signal d'alarme dans les colonnes du *Parisien*: «Je ne laisserai pas faire croire aux Français que sans réforme, on ne mettrait pas notre système en péril.» La tournure est un peu alambiquée mais le message véhiculé ne fait pas l'ombre d'un doute: à l'en croire, la maison brûle. «Si on ne fait rien, nous aurons plus de 100 milliards d'euros de dette supplémentaire (...) dans les dix prochaines années», a souligné Elisabeth Borne.

**« PLUS LES CHOIX  
DIFFICILES SERONT  
REPORTÉS, PLUS  
L'AJUSTEMENT  
NÉCESSAIRE  
RISQUE D'ÊTRE  
IMPORTANT »**

ANTOINE BOZIO  
économiste



Il y a bien un déficit, installé «durablement» et qui «n'est pas négligeable», commente l'économiste Antoine Bozio, dans un post de blog publié le 7 décembre 2022. «Pour autant, il ne s'agit pas d'un déficit explosif», nuance-t-il, en ajoutant: «Les syndicats n'ont donc pas tort lorsqu'ils affirment que le système n'est pas en danger.» Mais il pense aussi que le statu quo n'est pas souhaitable: «Plus les choix difficiles seront reportés, plus l'ajustement nécessaire risque d'être important.»

Dès lors, que faire? L'exécutif est partisan de la manière forte, en ayant deux pistes en tête dont l'intérêt est d'alléger, dans un premier temps, les dépenses de pensions et de doper les rentrées de cotisations puisque les individus travailleront plus longtemps. Si l'âge d'ouverture des droits glissait de 62 ans à 65 ans, les économies atteindraient 18,8 milliards d'euros en 2030 et 32,8 milliards à l'horizon 2035. Le plan B, lui, serait un peu moins percutant: 17,7 milliards en 2030 et 22,1 milliards en 2035. Un résultat obtenu par la conjugaison de deux modifications paramétriques: fixation de l'âge légal à 64 ans (au lieu de 65 ans, donc) et accélération de l'application de la loi Touraine de janvier 2014, qui prévoit d'allonger la durée de cotisation pour être éligible au taux plein.

Précision indispensable: ces montants en milliards d'euros sont bruts, c'est-à-dire qu'ils n'incluent pas l'impact de dispositions prises en faveur des personnes qui engendreront des coûts supplémentaires (revalorisation du minimum de pension, dérogations pour partir à la retraite plus

tôt, etc.). Ne sont pas non plus intégrées d'autres surcharges extérieures au système – par exemple, les prestations sociales versées aux individus qui ne réussiront pas à garder leur poste jusqu'à 64 ans ou 65 ans (assurance-chômage, minima sociaux, etc.).

La logique défendue par le gouvernement va dans le bon sens pour plusieurs spécialistes du sujet. «Il faut relever l'âge effectif de départ en retraite des Français», estime François Ecalte, magistrat honoraire à la Cour des comptes et président de l'association Finances publiques et Economie. Un tel changement «peut résulter d'un recul de l'âge minimal d'ouverture des droits» mais un autre procédé existe, complète-t-il: revoir à la hausse le «nombre de trimestres de cotisation requis pour obtenir le taux plein».

**DÉVELOPPER «L'EMPLOI DES SENIORS»**

Le fait d'accorder plus tardivement les pensions comporte un double avantage, pour M. Ecalte. «A titre principal», tout d'abord, cela aurait pour effet, «à moyen terme, d'accroître l'emploi, l'activité économique et, en conséquence, d'augmenter les recettes de l'ensemble des administrations publiques» (caisses de retraite, autres régimes de Sécurité sociale, Etat, collectivités locales...). De telles retombées sont les bienvenues, car «nous devons réduire le déficit public pour arrêter la progression de l'endettement public». A titre secondaire, enchaîne-t-il, repousser l'âge effectif de départ serait bénéfique pour «réduire le déficit des régimes de retraite, voire de financer une amélioration des pensions de certaines catégories».

Membre de l'Observatoire français des conjonctures économiques, Vincent Touzé développe un raisonnement un peu analogue. Il explique que le décalage de l'âge légal est susceptible de stimuler la production, donc la masse salariale, les cotisations et impôts, ce qui «donne des marges de manœuvre» sur deux plans: restaurer la viabilité financière de notre système par répartition et investir dans «de nouveaux besoins» (lutte contre le réchauffement climatique, prise en charge de la perte d'autonomie, dépenses de santé des seniors, etc.).

Cet enjeu est d'autant plus crucial, que, à l'heure actuelle, «les retraités bénéficient de pensions plutôt généreuses, mais la situation va se dégrader puisque leur niveau de vie redeviendra, à terme, inférieur à celui de l'ensemble de la population». En outre, fait-il valoir, «la productivité de l'économie pourrait encore ralentir dans les décennies à venir, ce qui pèserait sur les rémunérations versées, donc sur les contributions prélevées et, in fine, sur les ressources apportées aux régimes».

Mais d'autres remèdes existent. Plusieurs leaders syndicaux l'ont redit, le 3 janvier, à l'issue de rencontres bilatérales avec Elisabeth Borne à Matignon. Le problème n'impose pas de se soumettre à la règle des 64 ans ou des 65 ans et peut être «traité»

## Un projet de loi pour rassurer les marchés financiers

**ELLE RISQUE DE COÛTER TANT** pour rapporter si peu... Cette réforme des retraites, faut-il vraiment la faire? Depuis quelques semaines, une petite musique s'installe dans une partie de l'opinion, et même dans certains milieux économiques. Six milliards d'euros dégagés à horizon 2027, d'après les chiffres publiés dans les documents budgétaires de l'automne. Les mêmes que dans le programme présidentiel du candidat Macron – 9 milliards, auxquels il faut soustraire les «mesures d'accompagnement» destinées à rendre la potion acceptable.

Des recettes bien maigres, rapportées aux centaines de milliards décaissés pour soutenir l'économie depuis 2020, lors de la crise due au Covid-19 puis face à celle de l'énergie – «des pois chiches dans le couscous!», ironise un expert au sein du patronat. Comment expliquer que l'absence de réforme va provoquer la faillite du système, alors qu'on a trouvé des centaines de milliards lorsque ça allait mal?

Le gouvernement a conscience du scepticisme ambiant, qui existe aussi dans les rangs de la majorité et dans l'opinion. Début décembre, les scénarios diffusés aux partenaires sociaux ont fait apparaître des rendements très supérieurs, car mesurés à un horizon temporel lointain: 32,8 milliards économi-

sés à horizon 2035 avec un recul de 62 ans à 65 ans (sans tenir compte des mesures d'accompagnement), 22,1 milliards en combinant un recul de l'âge à 64 ans et une accélération de la réforme Touraine. La réforme générerait 12 milliards de recettes fiscales et sociales supplémentaires en 2027, indique Gabriel Attal, le ministre délégué au budget, dans le *Journal du dimanche*, le 8 janvier. «Sans réforme, il y aura 500 milliards de dette supplémentaire sur vingt-cinq ans, affirme-t-il. C'est la réforme ou la faillite.»

**La dette française moins sûre**

L'argument a peu de chances de convaincre, tant la menace de la faillite a été brandie par le passé. Mais l'environnement de marché a changé, et Emmanuel Macron le sait mieux que personne. «Il y a quelques jours, la France a emprunté au-dessus de 3 %, ce qui n'était pas arrivé depuis des années, a-t-il rappelé en conseil des ministres, mercredi 4 janvier. J'avais parlé de fin de l'abondance sur les ressources naturelles, c'est aussi le cas sur les ressources budgétaires», a-t-il ajouté, enjoignant à chacun des ministres présents d'«identifier des économies». La dette de l'Hexagone passera bientôt les 3000 milliards d'euros, et, sous l'effet de la hausse des taux, la seule

charge de la dette a déjà augmenté de près de 13 milliards d'euros en 2022 – davantage que le budget de la justice –, à plus de 51 milliards d'euros.

Dès lors, aux yeux des experts, ne pas mettre en œuvre la réforme des retraites serait très risqué vis-à-vis des investisseurs qui prêtent à la France. Les marchés financiers pouvant alors considérer la dette française moins sûre, et la contraindre à payer très cher pour emprunter dans les années à venir. Pour un pays, qui se finance autant par la dette que par l'impôt, l'enjeu n'a rien d'anecdotique.

Les politiques budgétaires des Etats sont actuellement passées au peigne fin par les investisseurs, confirme Ludovic Subran, chef économiste chez Allianz. Un contexte qui va remettre les agences de notation au centre du jeu. «Comme les taux augmentent partout, les investisseurs différencient beaucoup plus les Etats en fonction de la qualité de leur dette. Cela a déjà commencé, avec le Royaume-Uni.» Pour lui, M. Macron a raison de s'inquiéter du verdict des marchés, car il s'est beaucoup avancé sur sa réforme des retraites. Renoncer reviendrait à jouer avec le feu: «Si elle ne la faisait pas, il ne fait pas de doute que la France serait pénalisée.» ■

ELSA CONESA



Olivier Dussopt, ministre du travail, lors d'une visite à l'école d'ingénieurs de l'Institut catholique d'arts et métiers, à Toulouse, le 21 octobre 2022.

CHARLY TRIBALLEAU/AFP

différemment, par exemple en développant « l'emploi des seniors », a indiqué Laurent Berger, le numéro un de la CFDT. Cela passe notamment par des politiques de formation renforcées tout au long de la carrière et par de nouvelles pratiques managériales, qui s'abstiennent de flanquer à la porte des collaborateurs âgés.

Trouver de nouvelles recettes en jouant sur les prélèvements sociaux constitue également une solution, qui a d'ailleurs été employée dans de précédentes réformes (en 1993 notamment, sous le gouvernement d'Edouard Balladur). Des organisations de salariés plaident en ce sens tout comme une partie des économistes, parmi lesquels Michaël Zemmour, maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Celui-ci mentionne plusieurs options, dans une note de blog mise en ligne début décembre 2022 sur le site du magazine *Alternatives économiques* : abandonner les exonérations de prélèvements sociaux sur les salai-

res supérieurs à 2,5 smic (leur impact sur l'emploi étant jugé très faible), soumettre l'épargne salariale à des contributions d'assurance-vieillesse, majorer légèrement les cotisations sociales... Cette dernière piste est aussi évoquée dans l'avis du CSR de septembre 2022, mais avec prudence, car le taux de ponction culmine à des niveaux élevés.

Dans cette foire aux idées, Terra Nova milite pour une voie moyenne, à équidistance des deux camps qui s'affrontent. Ce cercle de réflexion a publié, le 22 décembre 2022, une note qui préconise de demander un effort « raisonnable » aux actifs, aux retraités et aux entreprises : report de l'âge légal à 63 ans, revalorisation des pensions à un rythme inférieur à l'inflation pour les retraités percevant au moins 2 000 euros, suppression de certaines exonérations de cotisations accordées aux employeurs... Un cocktail auquel s'intègrent des mesures en faveur des plus modestes (refonte des conditions d'accès au minimum vieillesse, prise en compte pour certains dispositifs des « différences sociales d'espérance de vie »...). Terra Nova essaie ainsi de se placer au-dessus de la mêlée pour dégager un compromis « budgétairement efficace et socialement plus juste » que la réforme envisagée par le gouvernement.

#### « TOUT EST BOUCLÉ À L'AVANCE »

Beaucoup de ces suggestions sont repoussées par le pouvoir en place, car elles n'entrent pas dans le champ des possibles que M. Macron a strictement délimité. Celui-ci avait dit, lors de la campagne présidentielle, qu'il ne voulait ni hausse des prélèvements ni dispositions qui auraient comme conséquence de rogner les retraites.

Cette orientation étant scrupuleusement respectée par Elisabeth Borne et son équipe, les syndicats tout comme la gauche ont le sentiment de n'être consultés que sur les scénarios de l'exécutif en matière de financement du système. « Ils balayent d'un revers de la main nos propositions, tout est bouclé à l'avance », s'indigne Michel Beaugas, secrétaire confédéral de Force ouvrière.

« Le débat est biaisé par l'affichage d'un âge légal décalé à 65 ans », explique au *Monde* Antoine Bozio. Cela donne l'impression qu'il faut travailler trois ans de plus pour équilibrer le système, alors qu'il n'est pas nécessaire d'aller si loin. A l'inverse, certains opposants à la réforme prétendent que quelques euros de cotisations supplémentaires suffiraient à combler le déficit, ce qui n'est pas non plus le bon ordre de grandeur. » Pour cet économiste, considéré comme l'un des plus fins connaisseurs du dossier, il est dommage que les différentes solutions n'aient, à ce stade, pas fait l'objet d'un chiffrage quant à

#### Le gouvernement confiant sur un accord avec LR

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a salué, dimanche 8 janvier, la volonté affichée par le président du parti Les Républicains (LR), Eric Ciotti, dans l'opposition, de voter avec la majorité « une réforme juste » des retraites. « Les Républicains sont prêts à voter une réforme des retraites juste, ça tombe bien, je pense que ce que nous présenterons est juste et sera aussi efficace du point de vue de l'équilibre du régime financier des retraites », a déclaré M. Le Maire sur France 5. « Donc une voie est possible pour trouver un accord avec Les Républicains », a ajouté le numéro deux du gouvernement. Dans un entretien au *Journal du dimanche*, Eric Ciotti a dit souhaiter « pouvoir voter une réforme juste qui sauve notre système de retraite par répartition », précisant que cette réforme était justifiée par « la situation budgétaire, démographique et économique ». Pour lui, la réforme doit « s'étaler sur deux quinquennats », avec un relèvement de l'âge de départ à 63 ans en 2027, puis 64 ans en 2032. Pour le gouvernement, le soutien de LR est nécessaire afin d'adopter la réforme à l'Assemblée nationale sans l'arme constitutionnelle du 49.3. Dimanche, le ministre délégué chargé des comptes publics, Gabriel Attal, avait déjà salué « la responsabilité de celles et ceux qui sont cohérents avec les engagements qu'ils ont pris devant les Français ». Référence au programme présidentiel de LR, qui préconisait une réforme des retraites avec un recul de l'âge légal à 65 ans.

« leurs effets sur l'âge de départ, le pouvoir d'achat des actifs et des retraités ». « On ne parvient pas à présenter les arbitrages de façon mesurée », regrette-t-il.

Les pistes prônées par les syndicats et par certains économistes seront-elles approfondies durant l'examen du projet de loi au Parlement, à partir de début février ? C'est peu vraisemblable, s'agissant de celles qui concernent les prélèvements obligatoires et l'éventuel effort à réclamer aux retraités, car les élus du parti Les Républicains y sont globalement défavorables – tout comme le gouvernement.

Or, celui-ci cherche à s'adjoindre le soutien de la droite afin de faire passer son texte sans avoir à recourir à l'article 49.3 de la Constitution – une procédure décriée, synonyme de coup de force, puisqu'elle permet une adoption sans vote. Dans ce contexte, on voit mal comment les contre-propositions au recul de l'âge légal pourraient prospérer. ■

BERTRAND BISSUEL



#### CHRONIQUE | PAR SOLENN DE ROYER

## Une réforme à finalités multiples, donc illisible

C'est la règle d'or de la publicité et du marketing. Pour vendre un produit, il est déconseillé de multiplier les messages pour n'en choisir qu'un seul, unique, fort et facilement compréhensible, au nom de la fameuse « USP » (« unique selling proposition » ou « proposition de vente unique »), théorisée en 1961 par l'Américain Rosser Reeves dans son livre *Reality in advertising (Le Réalisme et la Publicité)*, Dunod, 1963 pour la traduction française). Une règle que n'a pas suivie le gouvernement, pourtant soucieux d'habiller au mieux une réforme des retraites impopulaire, afin d'en faire comprendre aux Français la nécessité. Emmanuel Macron lui-même a multiplié les arguments. En septembre 2022, il assurait que cette réforme était indispensable pour se donner des marges budgétaires et « investir massivement » dans la transition écologique, l'école et l'hôpital. « C'est simple, si nous ne réglons pas le problème des retraites, nous ne pouvons pas investir pour le reste », plaçait-il. A l'automne 2021, il expliquait que la réforme pourrait servir à financer la loi sur le grand âge.

Même discours du côté du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, qui, en septembre sur France Inter, abondait : « Il faut bien financer nos hôpitaux, nos collèges, nos lycées, nos universités, et c'est la réforme des retraites qui permettra de garantir ce financement ». Le surplus de travail induit par un relèvement de l'âge de départ permettra de « financer nos politiques industrielles, de transition écologique ou sociale », se félicitait, à son tour, son collègue du budget, Gabriel Attal. « Dites à vos ministres d'arrêter d'affirmer que la réforme des retraites servira à financer autre chose que les retraites !, s'est agacé Olivier Marleix devant la première ministre, Elisabeth Borne, à Matignon. Vous créez une ambiguïté sur le sens du projet, et cela parasite votre message, vis-à-vis de l'opinion et des syndicats. » Pour le chef de file des députés Les Républicains, « il n'est pas possible de demander aux Français de travailler plus pour réparer l'incurie budgétaire de l'Etat », celui-ci pouvant commencer par « s'imposer à lui-même des économies ». Vendredi, lors d'un tête-à-tête, la cheffe du gouvernement lui a as-

suré que l'argent dégagé par la réforme irait aux retraites, et c'est tout. « Soyons clairs : chaque euro issu de la réforme des retraites ira aux retraites », a réaffirmé M. Attal dans le *Journal du dimanche*, le 8 janvier. Le chef de l'Etat avait lui-même changé de pied lors de ses vœux du 31 décembre 2022 et développé un autre argument, justifiant d'abord la réforme par la nécessité de sauver un régime des retraites décrit comme asphyxié.

#### « Un chemin clair »

« Il faut sauver le "soldat retraite", car il va périr », En 2010, Nicolas Sarkozy et Eric Woerth, alors ministre du travail, s'en étaient tenus à ce message unique, à tonalité volontairement inquiétante, rappelle le directeur général opinion de l'IFOP, Frédéric Dabi. Ce qui avait conduit une partie de l'opinion à juger la réforme nécessaire, même si cela n'avait pas empêché un mouvement social. « Cette fois-ci, il n'y a pas cette évidence, la finalité de la réforme ayant changé plusieurs fois », observe le sondeur, selon lequel « une réforme est acceptée si elle propose un chemin clair ». Même si les conséquences atten-

dues de celle-ci (mettre le système à l'équilibre et dégager de l'argent public) sont liées, cette communication à plusieurs tiroirs a contribué à brouiller le message de l'exécutif et le bien-fondé de la réforme dans l'esprit des Français, quand tant de nuages noirs s'accumulent (inflation, prix de l'énergie...). Invoquer plusieurs finalités successives a semé le doute sur la sincérité du gouvernement, ouvrant une brèche dans laquelle les opposants se sont engouffrés : les syndicats jugent la réforme injustifiée et la gauche reproche au chef de l'Etat d'en faire un « totem », avec comme seul objectif de donner des gages de sérieux à Bruxelles après le « quoi qu'il en coûte ».

Un flou qui, au sommet de l'Etat, semble ne s'être pas complètement dissipé. Le 3 janvier, des conseillers de l'exécutif ont été désarçonnés en voyant apparaître un message du conseiller en communication de l'Elysée, Frédéric Michel, sur la boucle WhatsApp des communicants du gouvernement : « Preneur des derniers "EDLs" [éléments de langage] sur les retraites. On n'a pas eu. » ■

## L'affaire Quatennens embarrasse toujours LFI

Le député du Nord avait annoncé, après sa condamnation pour violences conjugales, qu'il reviendrait à l'Assemblée dès janvier

Après trois mois d'absence, le député (La France insoumise, LFI) du Nord Adrien Quatennens reviendra-t-il à l'Assemblée nationale, dès lundi 9 janvier à 16 heures, comme l'assure l'Agence France-Presse ? Ou dans dix jours, le temps de régler des problèmes de santé, comme l'avait assuré *Le Figaro* quelques jours plus tôt ? A la veille de la reprise des travaux au Palais-Bourbon, le secret était « mieux gardé que la recette du Coca-Cola », dit, dans un sourire, un élu « insoumis » de premier plan.

Ce week-end, personne ne semblait au courant de la date du retour sur les bancs de l'ancien numéro deux du mouvement mélenchoniste, condamné pour violences conjugales. Pas même son successeur, Manuel Bompard. « Il faut lui demander », suggère au *Monde* le nouveau coordinateur du mouvement. Contacté, Adrien Quatennens n'a pas répondu à nos sollicitations. Pas plus que son avocat, Jade Dousselin, qui fait office de communicante. Malgré plusieurs relances, la conseillère était aux abonnés absents.

A gauche, on se demande si un ajournement du retour d'Adrien Quatennens n'est pas lié au coup d'envoi de la bataille sur les retraites – le gouvernement présentera les grandes lignes de la réforme mardi 10 janvier –, alors que la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) organise l'offensive.

#### Déballage

Si le secret est aussi bien gardé, c'est peut-être également pour éviter une mobilisation devant l'Assemblée nationale. Le 13 décembre 2022, le député du Nord était condamné à quatre mois de prison avec sursis pour violences conjugales. Dans la foulée, les députés LFI décidaient d'exclure leur collègue du groupe jusqu'au mois d'avril. Pas de quoi calmer les féministes. « Se contenter d'une exclusion de quatre mois et d'un stage de sensibilisation, ce n'est pas une réponse à la hauteur », réagissait le collectif #NousToutes.

Le lendemain, Adrien Quatennens accordait une interview choc à BFM-TV. Pendant une heure, l'ancien dauphin de Jean-Luc Mélenchon minimisait son comportement à l'égard de son ancienne compagne, et annonçait qu'il reviendrait siéger à l'Assemblée nationale « vraisemblablement dès le mois de janvier ».

Un débailage en forme de justification, qui a créé un malaise au sein du mouvement « insoumis ». « La décision d'exclure Adrien Quatennens du groupe pour quatre mois ne règle pas le problème de ses prises de parole, qui peuvent être contre-productives pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui est au cœur de notre mouvement », analyse la députée européenne (LFI) Manon Aubry.

#### A son retour dans l'Hémicycle, Adrien Quatennens siégera parmi les non-inscrits

Symptôme de l'embarras interne, de nombreux « insoumis » soupçonnent Sophia Chikirou de conseiller Adrien Quatennens en direct. Depuis le début de la crise, cette proche de Jean-Luc Mélenchon défend bec et ongles le député.

Le jour même de son procès, à Lille, la députée de Paris faisait passer dans une boucle Telegram du mouvement un argumentaire en six points à utiliser une fois la condamnation connue. L'idée : contrer le « déchaînement médiatique » que ce dernier allait « subir ». Ainsi, les « insoumis » étaient invités à réitérer qu'« Adrien n'a pas commis de violences répétées », qu'il allait être « condamné pour une gifle et pour rien d'autre », qu'il avait « déjà été sanctionné politiquement ». Le trentenaire devait donc « pouvoir revenir, car il faut une graduation dans les sanctions ». Et surtout, « ce n'est pas un homme violent, mais un homme pris dans un divorce difficile ». Compliqué, dans ces conditions, de croire que l'homme, dont la suspension de LFI est provisoire, ait coupé tout contact avec la garde rapprochée de Jean-Luc Mélenchon.

A son retour à l'Assemblée nationale, Adrien Quatennens siégera parmi les non-inscrits, et non plus au sein du groupe des « insoumis ». Sa radiation du groupe a aussi automatiquement entraîné son exclusion de la commission des affaires sociales, le poste étant réservé à LFI. Il reviendra à la commission des affaires étrangères, où une place devait être vacante. De même, dans l'Hémicycle, il devra s'éloigner de ses camarades.

Quatre mois d'exclusion suffiront-ils pour calmer les mécontents ? Un millier de militants LFI ont demandé son « exclusion » pure et simple du mouvement, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, le 27 décembre 2022. Ils appelaient également à « une démocratie interne », en référence à la reprise en main du parti effectuée par M. Mélenchon, qui s'est traduite par la nomination de Manuel Bompard « à l'unanimité », mais sans vote, à la tête de LFI, et la mise à l'écart de Clémentine Autain, d'Alexis Corbière, d'Eric Coquerel et de François Ruffin de la direction. Pour Jean-Luc Mélenchon, cette séquence n'est pas bonne. Selon le baromètre Harris Interactive du mois de décembre 2022, la confiance des sympathisants en sa personne a reculé de 10 points sur un mois pour s'établir à 75 %. ■

SANDRINE CASSINI

#### TRANSPORTS La gestion de routes nationales et d'autoroutes confiée à des collectivités

Une vingtaine de départements, métropoles et régions se voient confier la gestion et l'exploitation de routes nationales et d'autoroutes, en vertu d'une décision du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires publiée au *Journal officiel*, dimanche. Ce transfert, qui s'inscrit dans le cadre de la loi « 3DS », adop-

tée en février 2022, prévoit, en retour, une compensation de l'Etat. – (AFP)

#### FAITS DIVERS Décès d'une femme à Saint-Raphaël : le mari interpellé

Le mari d'une jeune femme retrouvée sans vie à Saint-Raphaël (Var) le 24 décembre a été interpellé samedi 7 janvier à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), après deux semaines de fuite, a indiqué dimanche le parquet de Draguignan (Var). – (AFP)